

Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 mai 2024

n° 085-24

Objet : *RS - Demande de subventions pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour de la rue du Bois Noir et de la route d'Apremont à La Ravoire*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 085-24

objet **RS - Demande de subventions pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour de la rue du Bois Noir et de la route d'Apremont à La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la route d'Apremont, route départementale 201, est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement et de sécurisation de cette voirie ne relevant pas des prérogatives du Département.

Un projet d'aménagement et de sécurisation de la route départementale a été étudié en étroite concertation avec la commune de La Ravoire, ainsi qu'avec le Département.

Il prévoit :

- la création d'un plateau surélevé pour limiter les vitesses et sécuriser le carrefour rue du Bois Noir / route d'Apremont,
- la création d'une liaison piétonne sécurisée entre la rue du Bois Noir et la rue de Joigny,
- la création d'une liaison piétonne entre la rue du Bois Noir et l'arrêt de bus « ZI Albanne »,
- la création d'une liaison cyclable sur la route d'Apremont, déjà existante au sud et au nord de la section concernée,
- la sécurisation d'une traversée cyclable sur la route d'Apremont depuis la voie verte.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 175 520 € HT et cette opération peut être éligible à une subvention du Département.

Il est donc proposé de solliciter le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la route d'Apremont, route départementale 201.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la route d'Apremont, route départementale 201,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

085-24

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour de la rue du Bois Noir et de la route d'Apremont à La Ravoire

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 30 mai 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240530-lmc1H31532H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31532H1

Date de transmission en Préfecture : 04 juin 2024

Date de réception en Préfecture : 04 juin 2024

Date de publication sur le site internet: mercredi 05 juin 2024